



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

## **DELIBERATION N° D.2020.07.35** **du Conseil communautaire du 7 juillet 2020**

### **Approbation du transfert à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc des résultats de l'exercice 2019 des budgets annexes assainissement de Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay.**

Date de la convocation : 1 juillet 2020  
Date d'affichage : 9 juillet 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Secrétaire de séance : Charles RODWELL  
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

Mme Marie BOELLE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Valérie PECRESSE.  
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment ses articles 64 et 66, qui prévoient le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement vers les établissements publics de coopération intercommunale au 1er janvier 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1321-1, L.1321-2 et L.1321-5,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu le procès-verbal de mise à disposition à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc des réseaux et de leur financement de la Ville de Versailles signé le 17 février 2020,

Vu la délibération du 25 juin 2020 du Conseil municipal de Versailles approuvant le transfert du résultat du budget de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu la délibération du 1er juillet 2020 du Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay approuvant le transfert du résultat du budget de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu la délibération du 2 juillet 2020 du Conseil municipal de Viroflay approuvant le transfert du résultat du budget de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu la délibération du 6 juillet 2020 du Conseil municipal de Jouy-en-Josas approuvant le transfert du résultat du budget de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-----

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les communes ont transféré la compétence assainissement et eaux pluviales à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

A partir de cette date, les communes mettent à disposition de Versailles Grand Parc les immobilisations liées à l'assainissement : les réseaux d'assainissement, les études, ainsi que les financements qui y sont rattachés (subventions transférables, emprunts). Cette mise à disposition doit être formalisée par un procès-verbal entre les parties.

Sur 14 communes, quatre ont finalisé à ce jour le procès-verbal de mise à disposition à Versailles Grand Parc des immobilisations de l'assainissement : Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay. Ces quatre communes représentent plus de la moitié de la population des 14 communes. Il convient d'approuver les procès-verbaux annexés à la présente délibération.

Pour les autres communes, l'approbation des procès-verbaux sera soumise à des conseils communautaires ultérieurs.

Il convient de noter que les immobilisations liées à des travaux d'assainissement sur des bâtiments communaux ont été maintenues volontairement dans l'actif des communes étant donné que la communauté d'agglomération de Versailles Grand ne s'occupe pas de cette compétence.

- Le transfert par les communes des résultats 2019 du budget de l'assainissement à la communauté d'agglomération n'est pas automatique, mais nécessite une délibération concordante des deux assemblées.

Les recettes à recouvrer, c'est-à-dire celles dont le titre fut émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, restent dans la comptabilité communale. L'annulation de ces titres et les admissions en non-valeurs des titres irrécouvrables sont à la charge de la commune.

Par conséquent, les communes de Jouy-en-Josas et de Vélizy-Villacoublay ont décidé de conserver une partie du résultat 2019 pour permettre l'annulation de titres relatif à la Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC) au cours de l'exercice 2020.

La Communauté d'agglomération s'engage à voter une Autorisation de Programme pluriannuelle de travaux par commune dont le résultat transféré net des reports et de la dette est positif. La création des Autorisations de Programme donnera lieu à une délibération distincte.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'approuver le transfert des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget assainissement de Jouy-en-Josas, minorés des annulations de titres prévues sur l'exercice 2020, au budget annexe assainissement délégation de service public (DSP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

	Montant au Compte de gestion 2019	Minoration lié à des annulations de titres émis avant le 01/01/2020	Montant transféré à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	486 925,81 €	-176 632,68 €	310 293,13 €
Résultat d'investissement reporté (déficit)	- 30 342,29 €		-30 342,29 €

- 2) d'approuver le transfert des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget assainissement de Vélizy-Villacoublay, minorés des annulations de titres prévues sur l'exercice 2020, au budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit les montants suivants :

	Montant au Compte de gestion 2019	Minoration lié à des annulations de titres émis avant le 01/01/2020	Montant transféré à la CA de Versailles Grand Parc
Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 631 725,95 €	- 405 157,13 €	1 226 568,82 €
Résultat d'investissement reporté (excédent)	584 556,93 €		584 556,93 €

- 3) d'approuver le transfert des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget assainissement de Versailles, au budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit les montants suivants :

	Montant au Compte de gestion 2019 = Montants transférés
Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	498 606,28 €
Résultat d'investissement reporté (excédent)	1 632 764,64 €

- 4) d'approuver le transfert des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget assainissement de Viroflay, au budget annexe assainissement marchés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit les montants suivants :

	Montant au Compte de gestion 2019 = Montants transférés
Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	25 670,28 €
Résultat d'investissement reporté (excédent)	299 973,70 €

- 5) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les procès-verbaux de mise à disposition de tous les meubles et immeubles (avec les droits et obligations y afférents) utilisés dans le cadre du transfert de la compétence assainissement des communes de Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc tels que figurant sur les états joints.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 72 voix , 1 abstention (Madame Lydie DULONGPONT.)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*